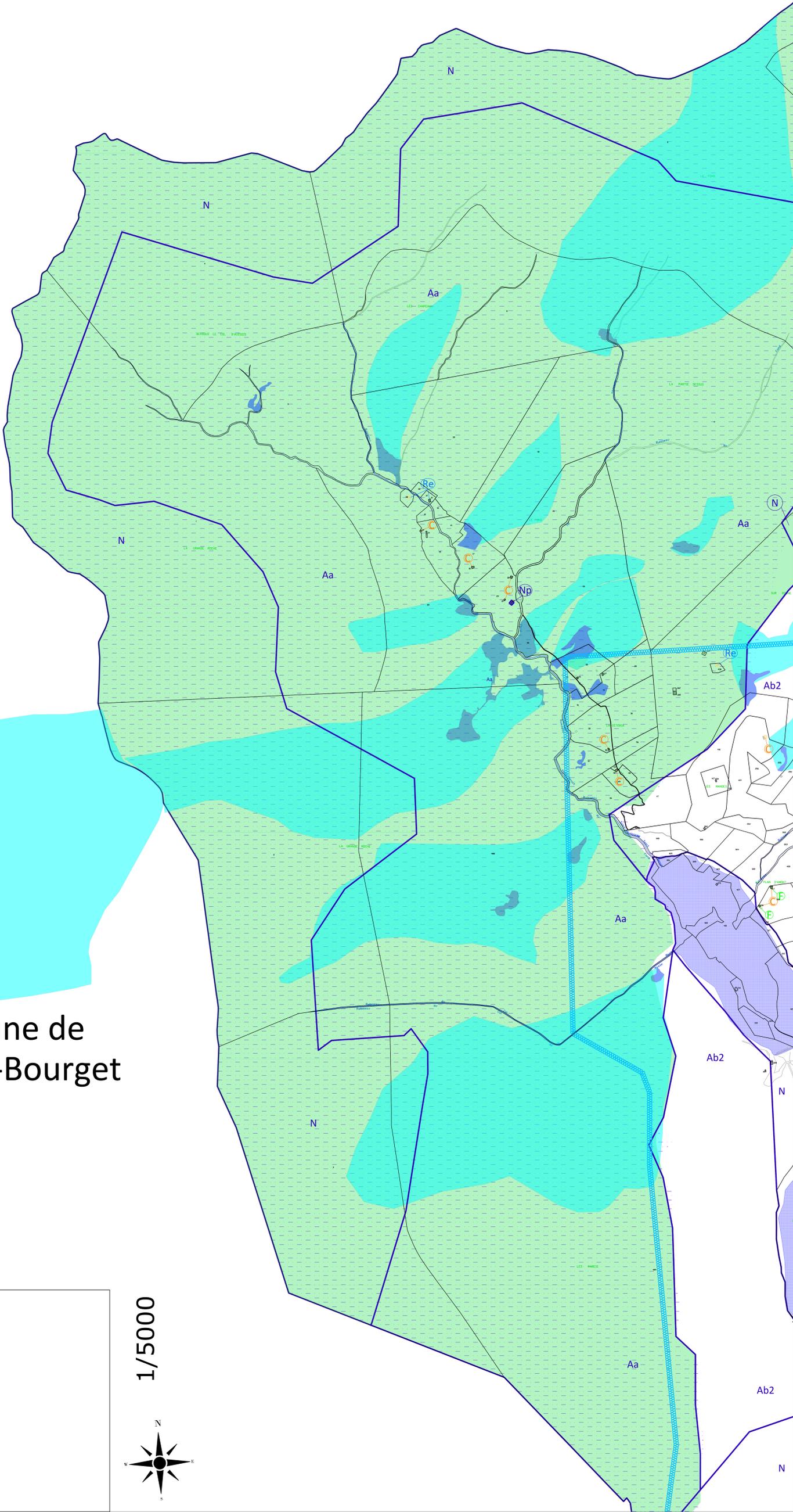


Commune de Pralognan

Commune de Villarodin-Bourget



1/5000



LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	
ER1	chemin piéton
ER2	de la voirie (120m)
ER3	chemin piéton
ER4	chemin piéton
ER5	aménagement de la voirie
ER6	et aménagement des abords
ER7	chemin piéton
ER8	chemin piéton
ER9	chemin piéton
ER10	aménagement de la voirie et
ER11	chemin piéton
ER12	chemin piéton

Bénéficiaire: commune d'Aussois	
120 m²	Sur St Nicolas
138 m²	La Drotaz
335 m²	La Drotaz
1248 m²	Sous l'église
122 m²	La Drotaz
771 m²	route de la Villotte
38 m²	La Drotaz
185 m²	La Drotaz
187 m²	La Drotaz
2146 m²	St Sébastien
306 m²	St Sébastien



Agence Val de Savoie
Ingénierie - Urbanisme - Paysage - Consciences Experts
Siège social : rue du Président Chén 73100 ABERVILLE
Maison de la Ville de Villarodin-Bourget
Maison de la Ville de Pralognan
Noms de route : Rue des Roches - 73100 ABERVILLE - Tél. 04 79 68 41 07
Références: 139-14

PLU

Plan Local d'Urbanisme

AUSSOIS

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

4.2 REGLEMENT GRAPHIQUE

4.2.5 Partie nord-ouest de la commune

Echelle: 1/5000

DOSSIER D'APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 07 mars 2020

LEGENDE

U - ZONES URBAINES

- Ua Secteur urbain ancien dense
- Ud Secteur urbain récent dense
- Uc Secteur urbain récent moins dense
- Ue Secteur urbain à vocation mixte habitat et économie
- Un Secteur urbain destiné aux regroupements hôteliers et touristiques
- Ue Secteur urbain réservé aux activités économiques
- Uep Secteur destiné à des constructions et équipements publics
- Uj Secteur de jardins potagers

AU - ZONES A URBANISER

- AU1 Secteur destiné prioritairement à de l'hébergement touristique marchand

A - ZONES AGRICOLES

- Aa Secteur destiné à la protection des terres agricoles et du paysage
- Ab1 Secteur agricole du village dans lequel les constructions et installations nécessaires aux activités agricoles peuvent trouver place
- Ab2 Secteur agricole d'épave dans lequel les constructions et installations nécessaires aux activités agricoles peuvent trouver place
- Ain Secteur agricole de table et capacité limitée ou peuvent être aménagés des restaurants et hôtels d'été

N - ZONES NATURELLES

- N Secteur naturel
- Nca Secteur destiné au camping
- Nu1 Secteur destiné aux sports et loisirs -dont La Bulloisnière (N11)
- Np Secteur d'intérêt patrimonial
- Npa Secteur destiné à du parking

INDICES ET SECTEURS

- Mémorial d'exploitation agricole impliquant les distances d'éloignement réciproque
- Chalet d'épave ou bâtiment d'estive
- Restaurant d'altitude
- Refuge
- Secteur destiné à la pratique du ski alpin (existant, extension hors champ UTN et UTN structurante)
- Secteur destiné à la pratique du ski nordique
- Secteur destiné à la pratique de loisirs hivernaux (chiens de traileaux)
- Périmètre concerné par une OAP
- Périmètre concerné par l'impossibilité de construire tant que les problématiques liées à l'assainissement ne sont pas résolues
- Linéaire sur lequel la destination des constructions est réglementée (mixité fonctionnelle)
- Tracé d'un cheminement piétonnier à créer (article L151-38 du code de l'urbanisme)
- Périmètre d'étude du projet de Parc, dont secteur à risque
- Périmètre d'étude de la carte des aléas

ESPACES OU SECTEURS CONTRIBUANT AUX CONTINUITÉS ECOLOGIQUES ET A LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Zone humide et son espace de fonctionnalité
- Zone Natura 2000
- Coeur du Parc National de la Vanoise
- Pelouses sèches

DIVERS

- Bâtiments répertoriés sur le cadastre (à titre indicatif)
- Bâtiments inexistants (à titre indicatif)
- Barraques (à titre indicatif)